



PROGRAMME DE FORMATION A LA MANIPULATION DE L'EXTINCTEUR ET EVACUATION DES LOCAUX

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

1. Sensibiliser les stagiaires au problème de l'incendie sur leur lieu de travail.
2. Les différents modes de propagation des incendies.
3. Comprendre les principes de fonctionnement des extincteurs.
4. Savoir alerter et utiliser les alarmes de l'établissement.
5. Savoir utiliser le bon extincteur en toute sécurité.
6. Sécuriser les stagiaires par une bonne connaissance des circuits de cheminement d'évacuation.
7. Faire prendre conscience aux stagiaires des problèmes inhérents à une évacuation suite au déclenchement d'une alarme.

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes ayant 10 ans minimum.

LES PRE REQUIS

Aucun pré requis n'est demandé.

LE CONTENU

- Se protéger.
- Passer l'alerte ou faire alerter.
- Ecarter tous danger.
- Connaissance et prévention des risques domestiques
 1. Feu de friteuse
 2. Odeur de gaz
- Manipuler correctement un extincteur et la couverture anti-feu.
- Être un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.
 1. Explications des différentes sources de risques
 2. Exemples concrets
 3. Conduite à apporter
- Prise de connaissance du plan d'évacuation et du point de rassemblement.
- Rôle des guides et serre-files.

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

- Le formateur utilisera les méthodes pédagogiques suivantes : interrogative, découverte, participative et magistrale.
- Il utilisera du matériel de qualité, bac à feu avec extinction télécommandé par le formateur afin d'éviter tout accident et la possibilité de mise en situation réelle de déclenchement de fumée à distance télécommandée par le formateur.

L'EVALUATION

Une évaluation sera faite tout le long de la formation avec une grille d'évaluation interne à l'organisme.

Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant ayant assisté à l'ensemble de la formation valable 12 mois.

LA DUREE

La formation se déroulera en une journée minimum de 7 heures théorique minimum.

A la suite de la formation le stagiaire recevra une attestation valable 12 mois.